

Délibération n° 033-2026 du 17 septembre 2026

Relatif au marché de gré à gré pour l'évolution de la plateforme d'interception légale avec la société Ericsson

Le conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie,

- Vu** la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** la délibération modifiée n°51/CP du 23 octobre 2000 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le décret n°2002-716 du 2 mai 2002 portant organisation comptable et financière de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** l'arrêté n°AG-2026-SCAI-0713 du 19 août 2026 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes ;
- Vu** l'arrêté n°AG-2025-DRHFP-0192 du 17 décembre 2025 portant nomination de M. Thomas DE DECKKER en qualité de directeur général de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** l'avis de la commission d'appels d'offres du 30 juin 2026 ;
- Vu** le rapport de présentation au conseil d'administration n°033-2026.

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration approuve la signature d'un marché de gré à gré relatif à l'évolution de la plateforme d'interception légale avec la société Ericsson, pour un montant maximum de 2.095.000 Euros soit 250.000.000 F.CFP HT sur une durée de 3 ans.

Article 2 : Les dépenses afférentes à ce contrat seront inscrites au budget du compte 2385 opération 23000016.

Article 3 : Le directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie est autorisé à signer le marché sus-désigné ainsi que tout avenant associé.

Article 4 : Le directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie. Elle est également transmise pour information à la direction du budget et des affaires financières du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, le 17 septembre 2026

Un administrateur

STÉPHANIE DE PALMAS

La présidente du conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

NAÏA WATEOU